

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
=====

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE
=====

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
=====

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
=====

DECRET N° 04/105 du 10/02/84 ^{4/15}
22025-T.B.G.
MTPS.DGTFR.DFP
Portant intégration et nomination de Monsieur MATINGOU PASSI Gustave dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT
=====

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.G.B.

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stagés probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;

.../...

4/3

à/ù le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981
 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
 Membres du Conseil des Ministres ;
 à/ù le décret n° 81/017 du 26.1.1981 aux inté-
 rims des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 33/320 du 3.5.1983 portant
 nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u la lettre n° 1215/DAAF du 10 Octobre 1983
 du Directeur des Affaires Administratives et Financières du
 Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage transmettant le
 dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°
 60/90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur MADINGOU PASSI Gustave,
 né le 28 Août 1954 à Kinshasa (ZAIRE), titulaire du Diplôme
 de Docteur en Médecine Vétérinaire, obtenu à l'Institut Supé-
 rieur des Sciences Agropastorales de la Havane (CUBA), est in-
 tégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
 vices Techniques (Elevage) et nommé au grade d'Inspecteur Vé-
 térinaire d'Elevage Stagiaire, indicé 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère
 de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de
 la date effective de prise de service de l'intéressé, sera
 enregistré, publié/partout où besoin sera./-
 au JORIC et communiqué

Brazzaville, le 18 Février 1984

Par le Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
 et de l'Elevage

Marius MOUAMBENGA.-
 Le Ministre du Travail
 et de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-
 Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATLIONA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFF/DFP.....	3
DFP/BST.....	1
DGB.....	8
DCF.....	1
MAE.....	1
DAAF.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BG.....	2./-